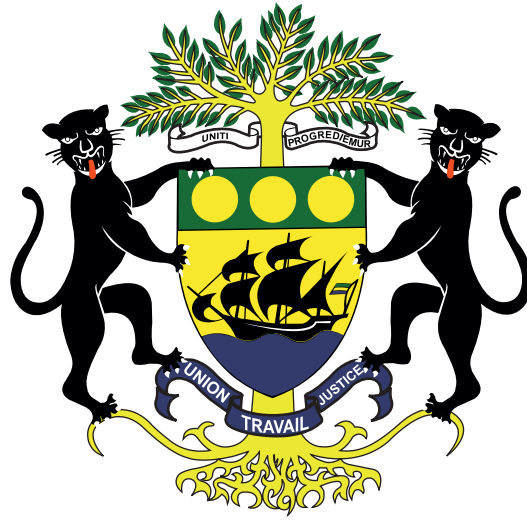


REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE: CULTURE, ARTS

ET EDUCATION POPULAIRE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2016

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme ;
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en évidence les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	1
MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION POPULAIRE	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	8
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	9
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
PROGRAMME CULTURE	11
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DU PROGRAMME	12
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	14
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	19
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	19
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	20
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	21
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	23
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	23
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	23
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	24
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	25
PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE	31
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	32
PRESENTATION DU PROGRAMME	32
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	33
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	39
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	39
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	40
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	41
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	41
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	41
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	42
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	42
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	42
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	43
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	44

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	46
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	47
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	51
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	51
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	53
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	53
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	53
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	54
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	54
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	54
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	55
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55

MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION POPULAIRE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

La Mission Culture, Art, et Éducation Populaire est une mission ministérielle mise en œuvre, en 2016, par le Ministre de la Culture, des Arts et de l'Éducation Civique.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "Culture, Art, et Éducation Populaire" prend en compte la préservation des acquis du patrimoine, la promotion de la créativité et l'accès de tous aux services culturels pour le premier volet (Culture et Arts) et la sensibilisation de masse pour le second volet (Éducation Civique).

La mission "Culture, Arts et Éducation Civique" comprend trois programmes : Culture, Éducation Civique et Pilotage et Soutien aux Politiques de la Culture et de l'Éducation Populaire.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La constitution de la République Gabonaise affirme son attachement fondamental à ses valeurs culturelles. Le troisième alinéa de son préambule proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen.

La mission "Culture arts et Éducation Populaire" est régie par le décret n° 0405/PR/MENESTFPRSCJS du 13 mars 2013 portant attributions du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique, de la Formation Professionnelle chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Il faut également considérer le décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982 portant organisation et attributions du Ministère de la Culture des Arts et de l'Éducation Civique qui fixe le cadre réglementaire et les attributions des services actuels du programme ; tout comme la loi 2/11 portant loi d'orientation en matière d'éducation, de recherche et d'enseignement du 14 Février 2012.

PRINCIPALES REFORMES

La réforme actuellement engagée concerne surtout le volet Culture et Arts. Elle porte notamment sur le cadre normatif, le personnel, les infrastructures, le droit d'auteur et le statut de l'artiste.

Dans son programme de société, l'Avenir en confiance, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'État, place la Culture au centre de son action en ces termes : «Le développement du potentiel humain de notre pays suppose également qu'un appui conséquent soit accordé aux acteurs culturels, aux artistes et aux intellectuels pour leur permettre d'exprimer pleinement leur art et leur savoir tout en assurant une protection de leurs droits en tant qu'auteurs. Les industries culturelles seront donc encouragées à travers tout le pays et plusieurs infrastructures culturelles (musée, conservatoires, théâtre, bibliothèques) seront mises en place ou redynamisées, notamment le CICIBA, afin de mieux valoriser notre patrimoine national et notre histoire. L'apprentissage des langues nationales sera encouragé ».

La vision du Chef de l'État et les orientations stratégiques du Gouvernement ont servi de guide à l'élaboration de la Politique Culturelle en République Gabonaise qui sera actée à travers une loi instituant Charte culturelle en République Gabonaise qui formalise définitivement les nouvelles orientations déclinées à travers les grands axes normatifs de la politique culturelle en République Gabonaise.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

Objectif Stratégique	Indicateur	2015 Réalisé	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Écart 2016 (Réalisé - Prévision)
Objectif n° 1 Promouvoir, d'ici à 2017, l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel	Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	0	100	22,2	-77,8
	Niveau d'avancement d'élaboration des dossiers d'inscription à la liste SPM de l'hôpital Albert Schweitzer	0	50	5	-45
Objectif n° 2 : Parvenir à Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste d'ici à 2017	Nombre de structures opérationnelles	4	8	7	-1
	Nombre de créateurs, d'opérateurs et acteurs culturels formés	ND	200	291	+91
	Niveau d'avancement du dossier de convention avec le ministère de l'Éducation Nationale	ND	100	0	-100
	Nombre d'artistes ayant perçu leurs droits	ND	200	0	-200
Objectif n° 3 : Parvenir, d'ici 2017, à préserver et promouvoir les identités et de la diversité culturelle pour un développement durable	Nombre de manifestations soutenues et organisées	ND	10	23	+13
	Nombre de visiteurs au musée	ND	1000	1 482	+482
Objectif n° 4 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'éducation à la citoyenneté pour l'adoption de comportements responsables (vie civique, éthique, santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...).	Nombre d'établissements à sensibiliser	ND	08	0	- 8
Objectif n° 5 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la Mission, et élaborer le Manuel de Procédures de contrôle des activités de la mission d'ici 2017	Pourcentage de textes et projets de loi élaborés	0	100	57,1	-42,9
	Nombre de manuel de procédures de la Mission élaborés	0	1	0	-1

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Programmes et Actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Écart (c)-(d)
6.290 : Culture	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524
6.290.1 : Patrimoine et développement culturels	241 804 867	142 172 752	99 632 115	241 804 867	142 172 752	99 632 115
6.290.2 : Création artistique	3 929 397 732	915 262 323	3 014 135 409	3 929 397 732	915 262 323	3 014 135 409
6.297 : Éducation populaire	408 234 295	57 763 877	350 470 418	408 234 295	57 763 877	350 470 418
6.297.1 : Alphabétisation	361 862 997	21 623 362	340 239 635	361 862 997	21 623 362	340 239 635
6.297.2 : Mobilisation sociale	46 371 298	36 140 515	10 230 783	46 371 298	36 140 515	10 230 783
6.304 : Pilotage et Soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire	77 423 601	32 005 745	45 417 856	77 423 601	32 005 745	45 417 856
6.304.1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	34 429 760	11 989 195	22 440 565	34 429 760	11 989 195	22 440 565
6.304.2:Coordination administrative	42 993 841	20 016 550	22 977 291	42 993 841	20 016 550	22 977 291
Total pour la mission	4 656 860 496	1 147 204 697	3 509 655 799	4 656 860 496	1 147 204 697	3 509 655 799

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 656 860 496 F CFA**, le budget de la mission "Culture et Éducation Populaire" a été exécuté à hauteur de **1 147 204 697 F CFA**, soit un taux d'exécution global de **24,6%**. L'écart de **3 509 655 799 F CFA** se justifie par :

- La non levée de la réserve obligatoire (**305 114 695 F CFA**), d'où le taux d'exécution nette de réserve de **26,4%** ;
- La régulation budgétaire complémentaire occasionnée par la contraction du niveau des ressources de l'État ;
- La gestion centralisée de la solde permanente ;
- Les difficultés de gestion.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Programmes et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Écart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Écart (c)-(d)
6.290 : Culture	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 124 087 000	191 488 007	1 932 598 993	2 124 087 000	191 488 007	1 932 598 993
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 775 470	58 711 503	92 063 967	150 775 470	58 711 503	92 063 967
Titre 4. Dépenses de transfert	1 896 340 129	807 235 565	1 089 104 564	1 896 340 129	807 235 565	1 089 104 564
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.297 : Éducation populaire	408 234 295	57 763 877	350 470 418	408 234 295	57 763 877	350 470 418
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	371 116 000	41 596 500	329 519 500	371 116 000	41 596 500	329 519 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 868 295	16 167 377	18 700 918	34 868 295	16 167 377	18 700 918
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	0	2 250 000	2 250 000	0	2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.304 : Pilotage et Soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire	77 423 601	32 005 745	45 417 856	77 423 601	32 005 745	45 417 856
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	32 556 000	21 012 500	11 543 500	32 556 000	21 012 500	11 543 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	44 867 601	10 993 245	33 874 356	44 867 601	10 993 245	33 874 356
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	4 656 860 496	1 147 204 697	3 509 655 799	4 656 860 496	1 147 204 697	3 509 655 799
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 527 759 000	254 097 007	2 273 661 993	2 527 759 000	254 097 007	2 273 661 993
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 511 366	85 872 125	144 639 241	230 511 366	85 872 125	144 639 241
Titre 4. Dépenses de transfert	1 898 590 129	807 235 565	1 091 354 564	1 898 590 129	807 235 565	1 091 354 564
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

- Titre 2 - Dépenses de personnel : sur une inscription de **2 527 759 000 F CFA**, seulement **254 097 007 F CFA** ont été exécutés dans la mission, soit un taux d'exécution de **10,1%**. L'écart de **2 273 661 993 F CFA** est relatif au montant de la solde permanente gérée de manière centralisée au Ministère en charge du Budget.
- Titre 3 - Dépenses de biens et services : **85 872 125 FC CFA** ont été exécutés sur **230 511 364 F CFA** inscrits, soit un taux d'exécution de **37,2%**. L'écart de **144 639 241 F CFA** est imputable à titre principal aux mesures de régulation budgétaires supplémentaires décidées par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'État et dans une moindre mesure à la non levée de la réserve obligatoire.

- Titre 4 - Dépenses de transferts : **807 235 565 F CFA** ont été consommés sur une prévision de **1 898 590 129 F CFA**, soit un taux d'exécution de **42,5%**. L'écart observé de **1 091 354 564 F CFA** est justifié, en plus des raisons évoquées ci-dessus, par des difficultés de gestion.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1			
Titre 2	-2 273 661 993		
Titre 3			
Titre 4			
Titre 5			
Titre 6			
Total des mouvements de AE	-2 273 661 993		

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1				
Titre 2	-2 273 661 993			
Titre 3				
Titre 4				
Titre 5				
Titre 6				
Total des mouvements de CP	-2 273 661 993			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Les transferts enregistrés dans la mission "Culture et Éducation Populaire" concernent principalement la couverture de la solde permanente du Ministère en charge de la culture gérée de manière centralisée au Ministère du Budget et des Comptes Publics.

PROGRAMME CULTURE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La culture, dans son sens le plus large, est défini par l'UNESCO comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Par cette définition, l'on comprend que l'expression culturelle est variée et multiforme. Elle est saisie au Gabon, à travers notamment les sites, les monuments et les paysages culturels, l'art plastique (sculpture, céramique et peinture), la danse et les rites, la musique, la littérature, le théâtre et le cinéma, domaines dans lesquels l'Etat et tous les acteurs de la politique culturelle dirigent leurs interventions.

Le Programme « Culture » est piloté par le Directeur Général Adjoint de la Culture qui s'appuie sur un vaste réseau d'opérateurs à savoir :

- l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC) ;
- le Musée National des Arts et Traditions (MNAT) ;
- le Théâtre National (TN) ;
- l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) ;
- le Conservatoire National de Musiques et des Danses (CNMD) ;
- Le Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins (BUGADA).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Culture » est structuré en deux (2) actions dont la mise en œuvre n'est pas une exclusivité de l'Etat et des institutions publiques :

- le patrimoine et le développement culturels ;
- la création artistique.

L'action « **Patrimoine et développement culturels** » finance les politiques publiques destinées, d'une part, à préserver, conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Nation et, d'autre part, à assurer la participation de tous à la vie culturelle. Le champ du patrimoine concerné par cette action comprend d'une part les biens meubles (collections de musées) et immeubles (sites, monuments, paysages culturels, espaces protégés) et, d'autre part, le patrimoine culturel immatériel.

L'action « **Création artistique** » vise à assurer la diversification et le renouvellement de l'offre culturelle. Il s'agit d'assurer les conditions qui garantissent aux créateurs la libre expression de leur talent et de leur inspiration ainsi que des conditions d'exercice et de sécurité juridique, morale et matérielle. Cela passe notamment par le soutien aux industries et entreprises culturelles.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

La Constitution de la République gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs culturelles en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Toutefois, cette importance donnée à la culture n'est pas tout à fait traduite dans les faits. En effet, le secteur connaît quelques difficultés qui se caractérisent par :

- l'insuffisance de la déconcentration de l'offre culturelle ;
- l'absence de coopération et de synergie entre les différents acteurs concernés par les questions de culture (Administration, collectivités locales et acteurs non étatiques) ;
- la quasi-inexistence des industries culturelles ;
- la situation économique précaire des créateurs des œuvres de l'esprit et l'inexistence du statut de l'artiste ;
- la pénurie dans le système de formation actuelle et le manque de personnel qualifié dans le secteur ;
- l'inexistence d'un centre de recherche spécialisé en matière de culture.

A cet effet, depuis 2011, des efforts considérables sont déployés dans le but d'améliorer le cadre législatif et réglementaire, les instruments de la gouvernance ainsi que l'offre culturelle. Ces interventions multifformes ont pour conséquence de renforcer et de rendre plus visible l'action culturelle et de la placer au centre du développement de notre pays.

ENJEUX

Au regard du contexte national trois (3) enjeux majeurs se dégagent :

- assurer la préservation des acquis du patrimoine ;
- assurer la promotion de la créativité et le développement des industries culturelles ;
- assurer l'accès du plus grand nombre aux services culturels.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1 : Parvenir d'ici 2017 à préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable ;

Objectif n°2 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel

Objectif n°3 : Parvenir, d'ici 2017, à améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de la gouvernance culturelle.

Objectif n°4 : Parvenir, d'ici à 2017, à stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et à l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit

Objectif n°5 : Parvenir, d'ici 2017, à renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : parvenir, d'ici 2017, à préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir soutenu au moins 10 manifestations et projets culturels;
- Résultat annuel N°2 : avoir reçu au moins 1000 visiteurs au Musée National des Arts et Traditions.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 23 évènements et promoteurs culturels soutenus ;
- Résultat annuel N°2 : 1 482 visiteurs ont été reçus au Musée National des Arts et Traditions.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévion PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévion)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle 2020 (Cumulée)
Nombre de manifestations soutenues et organisées	nombre	NA	NA	10	23	+13	10	50(cumulées)
Nombre de visiteurs au musée	nombre	NA	NA	1000	1 482	+482	1200	3400(cumulées)

Sources : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, ANPAC, Musée National Des Arts et traditions, Direction du Théâtre

NA : Non Applicable

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : malgré l'insuffisance des moyens financiers, vingt trois (23) évènements culturels contre dix (10) prévus ont été organisés grâce à l'accent mis sur le soutien administratif (facilitation des formalités administratives) et l'appui technique des experts du Ministère et des opérateurs.
- **Résultat annuel N°2** : la cible de 1000 visiteurs au Musée national a été dépassée de 482, en raison de nombreux partenariats avec les établissements scolaires et certaines entreprises.

L'objectif a été maintenu en 2017 et au regard des résultats obtenus ces deux dernières années, nous pouvons affirmer que l'atteinte de l'objectif pluriannuel « **Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable** » est en bonne voie de réalisation.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel :

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir amélioré la gestion du site de la Lopé SPM (site du patrimoine mondial).
- Résultat annuel N°2 : avoir élaboré un plan de gestion de l'ancien hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : la gestion du site de la Lopé n'a pas été améliorée
- Résultat annuel N°2 : le plan de gestion de l'ancien hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné n'a pas été élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Préviation PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Préviation)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle 2020 (cumulée)
Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés	nombre	0	0	2	2	0	2	9 (cumulés)
Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	%	0	0	100	22,2	-77,8	NA	NA
Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisés	nombre	5	0	9	0	-9	NA	NA
Niveau d'avancement d'élaboration des dossiers d'inscription à la liste SPM de l'hôpital Albert Schweitzer	%	0	0	50	5	-45	50	100 (cumulés)
Nombre de journées de sensibilisation sur le patrimoine organisées	nombre	NA	NA	2	1	-1	NA	NA

Sources : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Fondation Albert Schweitzer, UNESCO, Mairie de la commune de Lambaréné.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : la gestion du site de la Lopé n'a pas été améliorée du fait de l'absence d'un personnel chargé des affaires culturelles affecté sur le site. Toutefois, des missions des services centraux financées par l'UNESCO et d'autres partenaires permettront de relancer ce chantier.
- **Résultat annuel N°2** : le plan de gestion de l'ancien hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné n'a pas été élaboré. En effet, les actions préalables, notamment les études du site et la formation sur le plan de gestion n'ont pu être réalisées faute de paiement du dossier de dépenses engagées. Toutefois, un atelier de formation sur les critères d'inscription a été réalisé avec le concours de l'UNESCO, **3 000 000 F CFA** seulement ayant été supporté par le programme.

L'objectif a été maintenu en 2017. Cependant le nombre d'indicateurs a été réduit de 5 à 3 pour se focaliser sur ceux relatifs à la préservation et la conservation du patrimoine culturel.

Au regard des résultats obtenus ces deux dernières années, nous pouvons affirmer que l'atteinte de l'objectif pluriannuel « **Promouvoir, d'ici à 2017, l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel** » est en bonne voie de réalisation.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Parvenir, d'ici à 2017, à améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de gouvernance culturelle.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Organiser cinq (5) sessions de renforcement de capacités ;
- Résultat annuel N°2 : Elaborer cinq (5) textes législatifs et réglementaires (Musée National Mémorial Léon MBA, Musée Albert Schweitzer de Lambaréné, Théâtre National, Compagnie Nationale du Ballet ;
- Résultat annuel N°3: la convention universelle sur les droits d'auteurs et droits voisins de 1952 aura été ratifiée ;
- Résultat annuel N°4 : avoir fait ratifier cinq (5) conventions UNESCO (52, 70, 72, 2001, 2003) par le Parlement.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune session de renforcement de capacités n'a été organisée ;
- Résultat annuel N°2 : 4 textes réglementaires ont été élaborés ;
- Résultat annuel N°3: la convention universelle sur les droits d'auteurs et droits voisins de 1952 n'a pas été ratifiée ;
- Résultat annuel N°4 : aucune convention n'a été ratifiée par le Parlement.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle 2020
Niveau d'avancement dans l'organisation de sessions de renforcement des capacités	%	NA	100	100	0	-100	28.6	100
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	nombre	NA	2	5	4	-1	1	6
Niveau d'avancement des textes dans le processus de ratification	%	NA	NA	100	0	-100	100	100

Sources : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale des Ressources Humaines, Secrétariat Général, Cabinet du Ministre

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : L'absence de planification des sessions de formation est la cause principale de la contre-performance de cette action.
- **Résultat annuel N°2** : quatre (4) textes réglementaires ont été élaborés (Musée National, Mémorial Léon MBA, Théâtre National, Compagnie Nationale du Ballet) sur les 5 prévus. L'absence d'une documentation appropriée de la part des autres parties prenantes est la cause de la non élaboration du texte sur le Musée Albert Schweitzer de Lambaréné.
- **Résultat annuel N°3** : la convention universelle sur les droits d'auteurs et droits voisins de 1952 ne pouvait être ratifiée avant son acceptation par le Gouvernement.
- **Résultat annuel N°4** : aucune convention n'a été ratifiée par le Parlement en 2016 du fait que les sessions de formation sur les procédures de rédaction n'ont pas été organisées. Cependant, la recherche documentaire est effective à ce jour.

L'objectif a été reconduit en 2017. Mais, au regard des difficultés liées à la planification et au financement des formations sur les procédures de rédaction, l'atteinte de l'objectif à l'horizon 2020 n'est pas en bonne voie.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Parvenir, d'ici à 2017, à stimuler et à valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste d'ici à 2017.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : être parvenu à créer 8 structures de regroupement ;
- Résultat annuel N°2 : être parvenu à former 200 créateurs, opérateurs et acteurs culturels ;
- Résultat annuel N°3: avoir signé une convention avec le Ministère en charge de l'Education Nationale;
- Résultat annuel N°4 : être parvenu à payer leurs droits à au moins 200 artistes.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 7 structures de regroupement ont été créées ;
- Résultat annuel N°2 : 291 créateurs, opérateurs et acteurs culturels ont été formés ;
- Résultat annuel N°3: la convention avec le Ministère en charge de l'Education Nationale n'a pas été signée ;
- Résultat annuel N°4 : aucun artiste n'a perçu de droits d'auteur.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle 2018 (cumulée)
Nombre de structures opérationnelles	nombre	ND	4	8	7	-1	4	16 (2017)
Nombre de créateurs, d'opérateurs et acteurs culturels formés	nombre	ND	ND	200	291	+91	200	600(cumulées)
Niveau d'avancement du dossier de convention avec le ministère de l'Éducation Nationale	%	ND	ND	100	0	-100	100	100 (2017)
Nombre d'artistes ayant perçu leurs droits	nombre	ND	ND	200	0	-200	200	600 (cumulée)

Sources : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale des Ressources Humaines

ND : Non Définie

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1** : sur 9 structures de regroupement ayant sollicité un avis technique, seules 7 ont reçu l'aval du Ministère en charge de la Culture.
- **Résultat annuel N°2** : initialement prévu pour 200 personnes, le nombre de créateurs, opérateurs et acteurs culturels formés se chiffre à 291. Cette performance s'explique par l'appui technique et financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).
- **Résultat annuel N°3** : le retard accusé dans la mise en place de la commission mixte chargée de l'élaboration de la convention avec le Ministère en charge de l'Éducation Nationale explique la non atteinte de ce résultat.
- **Résultat annuel N°4** : l'absence d'un répertoire des ayant droits, le manque de sensibilisation des contribuables et de formation des agents de recouvrement ont constitué les principaux freins au paiement des droits d'auteur.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Parvenir, d'ici à 2017, à renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir mis en œuvre 80% du programme de travail annuel 2016 de la convention Gabon-OIF concernant les industries culturelles ;
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en œuvre à 40% la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEEAC, UNESCO, OIF) ;
- Résultat annuel N°3 : être parvenu à signer au moins 3 partenariats avec les opérateurs économiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucune action de mise en œuvre du programme de travail annuel 2016 de la convention Gabon- OIF concernant les industries culturelles n'a été réalisée ;
- Résultat annuel N°2 : aucune action de mise en œuvre de la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEEAC, UNESCO, OIF) n'a été réalisée ;
- Résultat annuel N°3 : aucun partenariat avec les opérateurs économiques n'a été signé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prév ision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prév ision)	Cible à l'échéance pluriannuelle 2017 (cumulée)
Niv eau d'avancement du dossier de mise en œuvre de la convention cadre Gabon-OIF portant sur le programme d'appuis aux industries culturelles.	%	0	100	80	0	-80	NA
Niv eau d'avancement du dossier de mise en œuvre de la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEEAC, UNESCO, OIF)	%	0	0	40	0	-40	NA
Nombre de partenariats signés	nombre	0	0	3	0	-3	NA

Sources : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale du Personnel, ensemble des direction du Programme

Explication du niveau d'atteinte des résultats

- **Résultat annuel N°1** : les 4 actions prévues pour l'atteinte du résultat N°1 n'ont pas été réalisées du fait du non aboutissement des dossiers de dépense engagés à cet effet, d'où la contre-performance enregistrée.
- **Résultat annuel N°2** : l'échec des dossiers d'engagement relatifs au financement des actions de mise en œuvre de la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEEAC, UNESCO, OIF) justifie la non atteinte de ce résultat.
- **Résultat annuel N°3** : aucun partenariat avec les opérateurs économiques n'a été signé faute de financements pour la réalisation des activités programmées nécessitant une implication de ces derniers .

Cet objectif a été supprimé dans le PAP 2017, mais ses indicateurs ont été ajoutés à ceux de l'objectif n°4.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
6.290.1: Patrimoine et développement culturels	241 804 867	142 172 752	99 632 115	241 804 867	142 172 752	99 632 115
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	119 752 000	95 422 507	24 329 493	119 752 000	95 422 507	24 329 493
Titre 3 Dépenses de biens et services	22 616 321	8 750 000	13 866 321	22 616 321	8 750 000	13 866 321
Titre 4 Dépenses de transfert	99 436 546	38 000 245	61 436 301	99 436 546	38 000 245	61 436 301
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.290.2: Création artistique	3 929 397 732	915 262 323	3 014 135 409	3 929 397 732	915 262 323	3 014 135 409
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	2 004 335 000	96 065 500	1 908 269 500	2 004 335 000	96 065 500	1 908 269 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	128 159 149	49 961 503	78 197 646	128 159 149	49 961 503	78 197 646
Titre 4 Dépenses de transfert	1 796 903 583	769 235 320	1 027 668 263	1 796 903 583	769 235 320	1 027 668 263
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour le programme	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524	4 171 202 599	1 057 435 075	3 113 767 524
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 124 087 000	191 488 007	1 932 598 993	2 124 087 000	191 488 007	1 932 598 993
Titre 3. Dépenses de biens et services	150 775 470	58 711 503	92 063 967	150 775 470	58 711 503	92 063 967
Titre 4. Dépenses de transfert	1 896 340 129	807 235 565	1 089 104 564	1 896 340 129	807 235 565	1 089 104 564
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 171 202 599 FCFA** dans la Loi de Finances 2016, le budget du programme "Culture" a été exécuté à concurrence de **1 057 435 075 FCFA**, soit un écart de **3 113 767 524 FCFA**. Le taux d'exécution s'élève ainsi à **25,4%**. Toutefois, le taux d'exécution des crédits nets de la réserve (**3 974 029 813 FCFA**) s'élèvent à **26,6%**. Les écarts par titre s'expliquent ainsi qu'il suit :

- titre 2 : l'écart observé est lié à la gestion centralisée de la solde permanente au Ministère en charge du Budget ;
- titres 3 et 4 : les écarts enregistrés sont dus, d'une part, à la non levée de la réserve obligatoire ainsi qu'à la régulation budgétaire complémentaire occasionnée par la contraction du niveau des ressources de l'Etat et, d'autre part, au retard pris dans l'engagement des dossiers de dépense.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme « Culture » n'a pas effectué de mouvement de fongibilité en 2016.

Virements

Le programme « Culture » n'a ni effectué, ni reçu de virement.

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 6.290 Culture	Programme 14.521 Gestion des Dépenses Publiques et Contrôle des Ressources	Titre 2	- 1 949 934 250	- 1 949 934 250
Programme 6.290 Culture	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Titre 2	- 8 230 250	- 8 230 250
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Programme 6.290 Culture	Titre 2	+ 25 565 507	+ 25 565 507
Total des Transferts			- 1 932 598 993	- 1 932 598 993
dont Titre 2			- 1 932 598 993	- 1 932 598 993
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Les seuls mouvements de crédits intervenus dans le programme Culture concernent le titre 2-dépenses de personnel dans le cadre des ajustements des crédits de la main d'œuvre non permanente (MONP) et du regroupement des crédits de la solde permanente dans les programmes "Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources" et "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" pour une gestion centralisée.

Annulations

Le montant des crédits disponibles, en fin d'année, dans le programme « Culture » a été proposé en annulation.

Reports

Le programme « Culture » n'a pas effectué de report de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au	Effectifs au	Effectifs au	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
	31-déc-14	31-déc-15	1 ^{er} janvier 2016	Sorties	Entrées	Ecart (E/S)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	317	172	172	13	0	-13	159
Permanents	314	172	172	13		-13	159
Non permanents	3	0	0				
Agents de catégorie B	603	467	467	4	0	-4	463
Permanents	587	467	467	4		-4	463
Non permanents	16	0	0				
Agents de catégorie C	36	16	16	3	0	-3	13
Permanents	35	16	16	3		-3	13
Non permanents	1	0	0				
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	956	655	655	20	0	-20	635
Main d'œuvre non permanente	6	117	117	28	28	0	117
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	962	772	772	48	28	-20	752

Explication des évolutions :

L'effectif du programme « Culture », à fin décembre 2016, est de 752 agents toutes catégories confondues ; soit une variation nette de 20 agents entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016

On observe 28 entrées et 48 sorties dont 35 départs à la retraite, 2 décès, 8 mises en stages, 2 mises à disposition et 1 détachement.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	40	44	49	+5
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	3	1	1	0
Total pour l'opérateur : Musée	43	45	50	+5
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	22	58	59	+1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	1	1	0
Total pour l'opérateur ANPAC	22	59	60	+1
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	32	50	60	+10
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	03	2	3	+1
Total pour l'opérateur Théâtre	35	50	60	+10
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	95	96		
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	11	15		

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Effectifs au 31.12.2016	Ecart entre fin 2015 et fin 2016
Total pour l'opérateur ENAM	106	111	107	-4
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	12	44	40	-4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur BUGADA	12	44	40	-4
Total pour le programme	218	309	317	+8

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

BUGADA : l'effectif de l'opérateur BUGADA est de 40 agents à fin 2016, soit 4 agents de moins qu'en 2015 du fait d'un départ à la retraite et de 3 affectations.

ENAM : l'effectif de l'opérateur ENAM est de 107 agents toutes catégories confondues, soit une diminution de 4 agents.

Théâtre : l'effectif du Théâtre National compte 60 agents de plus que l'année précédente pour atteindre 60 agents.

ANPAC : l'effectif de l'ANPAC a été enrichi d'un agent, d'où le nombre de 60 agents.

Musée : l'effectif du Musée National passe de 45 à 50 agents, soit 5 agents de plus qu'en 2015.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	2 124 087 000	2 124 087 000	191 488 007	191 488 007	1 932 598 993	1 932 598 993
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	2 124 087 000	2 124 087 000	191 488 007	191 488 007	1 932 598 993	1 932 598 993

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits exécutés concernent la main d'œuvre non permanente, les vacances de l'ENAM et le paiement des perdiems du personnel d'encadrement pour les examens de l'ENAM. La solde permanente est en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
6.290.1 Patrimoine et développement culturels	22 616 321	22 616 321	8 750 000	8 750 000	13 866 321	13 866 321
Inv entaire, préservation et mise en valeur du patrimoine culturel	10 000 000	10 000 000	6 000 000	6 000 000	4 000 000	4 000 000
Fonctionnement des services centraux	12 616 321	12 616 321	2 750 000	2 750 000	9 866 321	9 866 321
6.290.2 Création Artistique	128 159 149	128 159 149	49 961 503	49 961 503	78 197 646	78 197 646
Fonctionnement de l'ANPAC	18 391 320	18 391 320	9 196 580	9 196 580	9 194 740	9 194 740
Fonctionnement du BUGADA	30 869 750	30 869 750	15 436 418	15 436 418	15 433 332	15 433 332
Fonctionnement du Théâtre National	6 443 300	6 443 300	2 930 000	2 930 000	3 513 300	3 513 300
Fonctionnement ENAM	19 065 220	19 065 220	9 533 563	9 533 563	9 531 657	9 531 657
Fonctionnement des services centraux	42 060 809	42 060 809	7 703 501	7 703 501	27 882 038	27 882 038
Fonctionnement des services provinciaux	11 328 750	11 328 750	5 161 441	5 161 441	6 167 309	6 167 309
Total des crédits de titre 3 consommés	150 775 470	150 775 470	58 711 503	58 711 503	92 063 967	92 063 967

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

L'exécution du titre 3 se présente comme suit :

Action 1 « Patrimoine et développement culturels » : 8 750 000 F CFA exécutés dont :

- contribution au fonctionnement des services centraux : **2 750 000 F CFA** ;
- atelier d'inscription du Mvet sur la liste représentative de l'UNESCO : **3 000 000 F CFA** ;
- formation à l'élaboration du plan de gestion de l'ancien hôpital Schweitzer : **3 000 000 F CFA**.

Les deux dernières activités sont liées à l'atteinte de l'objectif n°2 : « **Promouvoir, d'ici à 2017, l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel** ».

Action 2 « Création artistique » : 49 961 503 F CFA dédiés aux activités permanentes dont :

- fonctionnement des opérateurs à hauteur de **37 096 561 FCFA** ;
- contribution au fonctionnement des services centraux : **7 703 501 FCFA** ;
- fonctionnement des services provinciaux : **5 161 441 F CFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
6.290.1 Patrimoine et développement culturels	99 436 546	99 436 546	38 000 245	38 000 245	61 436 301	61 436 301
ANPAC	99 436 546	99 436 546	38 000 245	38 000 245	61436301	61436301
6.290. 2 Création artistique	1 796 900 583	1 796 900 583	769 235 320	769 235 320	1 027 665 263	1 027 665 263
Théâtre National	27 000 000	27 000 000	11 240 000	11 240 000	15 760 000	15 760 000
L'ANPAC	94 563 454	94 563 454	0	0	94 563 454	94 563 454
ENAM	217 306 840	217 306 840	108 664 285	108 664 285	108 642 555	108 642 555
CNOGEMCNI	1 000 000 000	1 000 000 000	494 352 985	494 352 985	505 647 015	505 647 015
Mise en œuvre des politiques publiques en matière culturelle	175 731 013	175 731 013	5 700 000	5 700 000	170 031 013	170 031 013
BUGADA	72 000 000	72 000 000	36 003 600	36 003 600	35 996 400	35 996 400
Musée	35 500 000	35 500 000	0	0	35 500 000	35 500 000
Cotisation internationale CICIBA	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	0	0
Activités culturelles des services provinciaux	9 000 000	9 000 000	4 500 450	4 500 450	4 499 550	4 499 550
Jeux de la francophonie	70 399 276	70 399 276	15 000 000	15 000 000	55 399 276	55 399 276
Préparation à la CAN 2017	20 400 000	20 400 000	18 774 000	18 774 000	1 626 000	1 626 000
Total des crédits du titre 4	1 896 340 129	1 896 340 129	807 235 565	807 235 565	1 089 104 564	1 089 104 564

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

L'exécution du titre 4 se présente comme suit :

Action 1 « Patrimoine et développement culturels » : 38 000 245 F CFA au profit de l'opérateur ANPAC (Cf. Bilan des CAP).

Action 2 « Création artistique » : 769 235 320 F CFA répartis comme suit :

- transferts aux opérateurs : **650 260 870 F CFA** (Cf. Bilan des CAP);
- cotisation au CICIBA : **75 000 000 F CFA** ;
- activités culturelles des services provinciaux : **4 500 450 F CFA** ;
- présélection pour les jeux de la francophonie : **15 000 000 F CFA** ;
- préparation à la CAN 2017 : **18 774 000 F CFA** ;
- mise en œuvre des politiques publiques en matière culturelle : **5 700 000 F CFA**.

Ces activités rentrent dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n°4 « **Parvenir, d'ici à 2017, à stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et à l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit** ».

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme « Culture » n'a pas bénéficié des dépenses en investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC)

Présentation de l'opérateur

L'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC) est régie par les textes suivants :

- la Loi n°19/82 du 24 janvier 1983, portant création de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle;
- le Décret 0463/PR/MENESTFPCJS portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Promotion Artistique et Culturelle ;
- le Décret n°00396/PR/MCAEP du 09 mars 1983 portant statuts de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle.

L'ANPAC est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de la Culture et sous la tutelle financière du Ministère en charge du Budget. Elle est dotée de la personnalité juridique, jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière et dispose d'un poste comptable.

L'ANPAC est composée d'un Conseil d'administration, d'une direction générale et d'une agence comptable.

Dans le cadre de la mission de mise en œuvre de l'action culturelle, l'ANPAC est chargée :

- de la production et de la promotion artistique et culturelle ;
- de la protection et du contrôle des œuvres artistiques et culturelles ;
- de la circulation des biens culturels ;
- du suivi et de l'immatriculation des artistes ;
- du soutien à la créativité, du renforcement des capacités et de l'encadrement des artistes.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le responsable du programme « Culture » et l'ANPAC pour l'exercice budgétaire 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	212 391 320	47 196 825
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	212 391 320	47 196 825

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La loi de finances a prévu une dotation de **212 391 320 F CFA** répartie en titre 3 : **18 391 320 F CFA**, et en titre 4 : **194 000 000 FCFA**.

Le niveau des crédits mis à disposition est de **47 196 825 F CFA**, soit **9 196 580 F CFA** en titre 3 et **38 000 245 F CFA** en titre 4.

En biens et services, **3 890 284 F CFA** ont été payés pour l'achat des fournitures de bureau, des fournitures informatiques, du carburant et de l'entretien des bureaux.

Avec le titre 4-dépenses de transferts, en dehors du fonctionnement courant, l'ANPAC a soutenu plusieurs activités culturelles, à savoir le Festival International du Théâtre du Gabon (FITHEGA), les promoteurs culturels, la fête de la musique, les éditions SBPRO (foire du livre) pour un montant de décaissement de **39 613 471 F CFA**.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Soutenir au moins dix (10) manifestations, projets culturels et/ou artistiques et les Fédérations. Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Parvenir d'ici 2017, à préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'évènements et Promoteurs culturels soutenus	NA	10	15	+5
Indicateur 2 : Nombre d'entreprises culturelles soutenues	5	3	3	0
Indicateur 3 : Nombre de créateurs, opérateurs et acteurs culturels formés	NA	50	0	-50

Indicateur 1 : le résultat a été largement dépassé, malgré les moyens financiers insuffisants mis à disposition.

Indicateur 2 : le résultat a été atteint malgré les difficultés financières et les mises à disposition de fonds toujours tardives.

Indicateur 3 : au vu du manque des moyens financiers, il a été impossible de réaliser une quelconque formation des créateurs, opérateurs et acteurs culturels.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
6.290.1 Patrimoine et développement culturels	99 436 546	38 000 245	-	-
6.290.2 Création Artistique	94 563 454	0	-	-
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	194 000 000	38 000 245	-	-

OPERATEUR-Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM)

Présentation de l'opérateur

Créée sur la base du Décret n°629 du 22 avril 1983, l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) est un établissement de formation professionnelle spécialisé dans le domaine des arts et de la culture. Elle est sous la tutelle du Ministère en charge de la Culture et des Arts. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie administrative et financière.

Elle comprend les organes suivants :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction générale ;
- la Manufacture.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le responsable du programme « Culture » et l'ENAM pour l'exercice budgétaire 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	93 316 000	87 965 500
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	236 372 060	118 197 848
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	329 688 060	206 163 348

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Dans le cadre de la loi de finances 2016, l'opérateur Ecole Nationale d'Arts et manufacture (ENAM), a reçu une dotation budgétaire de **329 688 060 FCFA** repartis ainsi qu'il suit :

- Titre 2 : **93 316 000 FCFA**
- Titre 3 : **19 065 220 FCFA**
- Titre 4 : **217 306 840 FCFA**

L'enveloppe budgétaire nette de la réserve obligatoire s'élève à **301 604 115 FCFA**. Le niveau des crédits exécutés est de **206 163 348 FCFA**, dont **87 965 500 FCFA** en titre 2, **9 533 563 FCFA** en titre 3 et **108 664 285 FCFA** en titre 4.

En dépense du personnel, titre 2 sur les 93 316 000 FCFA prévus, 87 965 500 FCFA ont effectivement servi à payer, d'une part, les vacances des enseignants et, d'autre part, les perdiems du personnel d'encadrement et de surveillance lors des examens semestriels ainsi que ceux liés à la cérémonie de remise des diplômes.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 3/P1.4 : être parvenu à former 50 créateurs, Opérateurs et créateurs culturels				
Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : Parvenir d'ici à 2017, stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2015	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre des créateurs formés	100	50	48	-2

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
6.290.1 Création artistique	217 306 840	108 664 285	0	0
6.290.2 Patrimoine et développement culturels	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	217 306 840	108 664 285	0	0

OPERATEUR-Bureau Gabonais des Droits d'Auteur (BUGADA)

Présentation de l'opérateur

Conformément au Décret n°0024/PR/MENESTFPRSCJS du 16 janvier 2013, le Bureau Gabonais des Droits d'Auteur (BUGADA) est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Il est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de la culture et sous la tutelle financière du Ministère du Budget et des Comptes Publics.

Le BUGADA comprend un conseil d'administration, une direction générale et une agence comptable.

Le BUGADA a pour mission l'exercice et l'administration des droits relatifs à la création, à l'exécution, à la représentation publique et à la reproduction mécanique ou numérique des œuvres littéraires et artistiques.

Travail avec l'opérateur

Un Contrat Annuel de Performance (CAP) a été signé entre l'Etat, représenté par le responsable du programme « Culture » et le BUGADA pour l'exercice budgétaire 2016.

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	30 869 750	15 436 418
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	72 000 000	36 003 600
Total de la contribution financière de l'Etat	102 869 750	51 440 018

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Sur un total de **102 869 750 F CFA** inscrits dans la loi de finances 2016, le BUGADA a reçu une mise à disposition de crédits de **51 440 018 F CFA** pour un approvisionnement de **34 750 154 F CFA** à l'agence comptable.

Aussi le BUGADA en plus de son fonctionnement courant (**12 116 320 F CFA**) a-t-il acquis des équipements de bureau et réalisé les activités suivantes :

- campagne de sensibilisation et recensement des auteurs et des utilisateurs ;
- formation du personnel avec la participation de l'OMPI pour les opérations de répartition.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Objectif de rattachement dans le PAP 2016 du Programme : N°4 Parvenir, d'ici à 2017, à stimuler et à valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste d'ici à 2017				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2016	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Parvenir à payer les droits à au moins 200 auteurs	NA	200	0	-200
Indicateur 2 : parvenir à recenser au moins 500 utilisateurs des œuvres de l'esprit	NA	500	500	0
Indicateur 3 : avoir enregistré au moins 500 auteurs	NA	100	100	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats

L'indicateur 1 : les droits d'auteur ne sont pas payés en raison de plusieurs paramètres parmi lesquels :

- le refus de paiement de plusieurs utilisateurs ;
- les difficultés liées au recensement des utilisateurs et à la perception de la redevance des droits d'auteur faute de moyens roulants (véhicules pickup et vélomoteurs) ;
- le manque de formation des partenaires tels que la police économique et le personnel judiciaire.

L'indicateur 2 : le recensement des utilisateurs est un véritable succès nonobstant les résistances observées sur le terrain par certains utilisateurs. La mission de sensibilisation et de perception demeure le principal levier de réussite. Même si pour l'instant, cette mission n'est possible que dans les communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo.

L'indicateur 3 : le résultat est atteint, cependant l'affluence à s'inscrire au BUGADA sera perceptible dès que la 1^{ère} répartition sera réalisée et médiatisée.

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Investissements propres de l'opérateur	72 000 000	36 003 600	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	72 000 000	36 003 600	0	0

Sur les **72 000 000 F CFA** de subvention, **36 003 600 F CFA** ont été mis à disposition pour un approvisionnement de **22 017 829 F CFA** à l'agence comptable. Celle-ci a permis au BUGADA d'effectuer les dépenses suivantes :

- campagne de sensibilisation et recensement des auteurs et des utilisateurs ; **10 248 125 FCFA** ;
- couverture médiatique sur le Conseil d'administration : **900 000 FCFA** ;
- acquisition d'équipements de bureau : **10 869 704 FCFA**.

OPERATEUR THEATRE NATIONAL

Présentation de l'opérateur

Conformément au Décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982, portant attributions et organisation du Ministère de la culture, des Arts et de l'Education Populaire, le Théâtre National est un service extérieur placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Populaire.

Selon l'arrêté n° 00110/MCAEP/SG/DTN du 29/04/ 1985 portant répartition de ses activités, la Direction du Théâtre National est composée de trois services :

- Le Service de la Production Théâtrale ;
- Le Service des Ballets Nationaux ;
- Le Service de la Régie et Maintenance.

La Direction du Théâtre National est chargée de concevoir et d'appliquer les politiques publiques en matière des arts du spectacle en général, de théâtre et de danse en particulier.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	5 420 000	5 420 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	28 023 300	8 750 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	33 443 300	14 170 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Théâtre National a reçu une dotation budgétaire de **33 443 300 F CFA** répartie en titre 3 : **6 443 300 F CFA** et titre 4 : **27 000 000 FCFA**. Le niveau des crédits consommés (ordonnancés) est de **14 170 000 F CFA**.

Au niveau du titre 3 dépenses des biens et services, seuls **2 930 000 F CFA** ont été ordonnancés dont **2 280 000 F CFA** au titre des arriérés de salaire et **650 000 F CFA** pour les fournitures de bureau.

Au niveau du titre 4 transferts, **11 240 000 F CFA** ont été ordonnancés et réglés. Cette somme a servi au montage d'une pièce de théâtre, à la reprise d'une autre et à soutenir deux (2) manifestations théâtrales. Elle a également permis la réalisation de cinq (5) ateliers de théâtre.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Soutenir au moins 2 manifestations théâtrales Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2016	Cible 2016	Résultat 2016	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de productions du Théâtre national	2	2	2	0
Indicateur 2 : Nombre de manifestations théâtrales soutenues	2	2	2	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Indicateur 1 : les deux (2) productions du Théâtre national prévues en 2016 ont été réalisées. Il s'agit des pièces de théâtre : "Des bruits de couloir" d'Henri DJOMBO et "Mon cri de détresse" de Diane Dallas NTSAME ESSONO qui ont été jouées au Congo Brazzaville du 17 au 24 août 2016. Ce qui a valu au Théâtre National le premier prix de mise en scène.

Indicateur 2 : les deux (2) manifestations théâtrales organisées sont : la première édition du festival "Parole de femmes" et la 13^{ème} édition du FITHEGA.

Pour la réalisation des deux (2) pièces théâtrales, cinq (5) ateliers ont été organisés. Les modules de formation retenus étaient les suivants :

1. **Atelier d'écriture dramatique** : cet atelier a consisté à écrire, réécrire une pièce de théâtre, ou adapter une œuvre littéraire non dramatique en une œuvre théâtrale.
2. **Atelier d'analyse dramaturgique** : il s'agissait de faire un travail de table ou encore une "allemande", un "décorticage", c'est-à-dire une analyse de texte qui recherche les éléments dramaturgiques qui font réellement avancer l'action, et qui cherche à mettre en lumière les éléments littéraires qui sont susceptibles d'être joués, transposables sur scène, d'un point de vue prospectif.
3. **Atelier de mise en scène et de direction d'acteurs** : cet atelier a permis de faire un travail d'interprétation (compréhension, entendement) globale de l'histoire racontée par l'écrivain (dramaturge) par un autre "fabriquant" du spectacle (metteur en scène).
4. **Atelier de maquillage, costumes, scénographie et décor** : dirigé par le service de la régie et de la maintenance, cet atelier a permis de voir s'opérer une nécessaire interactivité entre le metteur en scène et les autres acteurs de la construction esthétique – réaliste, artistique ou symboliste – de l'œuvre spectaculaire. Le but poursuivi était la création des maquillages, des costumes, de la scénographie et des décors.
5. **Atelier de régie son et lumière** : comme le précédent, cet atelier a été dirigé par le Service de la régie et de la maintenance qui a fait intervenir d'autres corps de métiers. Il s'est fait également en interactivité entre le metteur en scène et les spécialistes du son et de la lumière de scène. Cet atelier a permis de créer les sons et les lumières du spectacle.

OPERATEUR MUSEE NATIONAL

Présentation de l'opérateur

Le Musée National des Arts et Traditions est un établissement public à caractère artistique, culturel et scientifique, conformément à l'ordonnance n°31 /75, portant création et organisation dudit établissement.

Le Musée National des Arts et Traditions a pour missions fondamentales la collecte et la préservation des arts et métiers, de la culture et des traditions nationales ainsi que leur développement, et la recherche scientifique concernant leur connaissance, leur préservation et leur diffusion.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2016 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2016		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	35 500 000	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		0
Total de la contribution financière de l'Etat	35 500 000	0

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le budget alloué au Musée National pour l'exercice 2016 n'a pas été engagé par défaut de comptable à signataire. Toutefois, la cible de 1000 visiteurs au Musée Nationale a été dépassée de 482 pour atteindre 1482 visiteurs se décomposant en 647 élèves et 835 autres visiteurs. Ce résultat a été atteint en raison de nombreux partenariats avec les établissements scolaires et certaines entreprises.

PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme "Education Populaire", piloté par le Directeur Général de l'Education Civique et de l'Alphabétisation, regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA), le Conseil National de l'Education Civique et le Conseil Permanent de l'Education Civique pour la conception et l'application de la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.

Ce programme vise à :

- concevoir et mettre en œuvre les programmes et projets d'alphabétisation, d'éducation à la citoyenneté et de l'éducation non formelle ;
- proposer les plans et programmes de l'alphabétisation, de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation non formelle destinés aux populations cibles ;
- développer les actions de mobilisation sociale.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme "Education Populaire" est composé de deux (2) actions : Alphabétisation et Mobilisation sociale.

L'action "**Alphabétisation**" est réalisée, dans les centres d'alphabétisation, sous quatre formes :

- l'alphabétisation traditionnelle : apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul calqué du système formel ;
- l'alphabétisation fonctionnelle : processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, lié aux activités professionnelles de l'apprenant afin de promouvoir chez ce dernier l'acquisition ou l'amélioration des techniques de production et des compétences professionnelles ;
- l'alphabétisation conscientisante : éducation à la citoyenneté ;
- alphabétisation professionnalisante : apprentissage des petits métiers.

L'Action **Mobilisation sociale** regroupe les différents types de formation et de sensibilisation des populations en vue de renforcer leurs capacités à appréhender les problèmes liés à la culture, l'environnement, la politique et au développement pour une citoyenneté responsable.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

En plus de confirmer l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs sociales et à la culture citoyenne contenu dans le troisième alinéa du préambule de la Constitution de la République Gabonaise, le Programme "Education Populaire" vient matérialiser l'axe III du projet de société du Président de la République, « la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance ». Il constitue à cet effet un levier indispensable pour le développement social, économique et politique de notre pays, la gestion transparente et rationnelle des affaires publiques et l'instauration d'une éthique de la responsabilité.

Toutefois, le contexte dans lequel se déploie l'action conduite par le Programme "Education Populaire" présente plusieurs caractéristiques majeures :

- l'importance des difficultés économiques et sociales rencontrées par une grande partie de la population ;
- les problèmes de gouvernance économique et politique ;
- le refus de l'éthique de la responsabilité ;
- l'incivisme grandissant des populations ;
- la dépravation des mœurs et l'affaiblissement des valeurs et des modèles sociaux traditionnels.

Les attentes vis-à-vis du programme sont les suivantes :

- une meilleure gouvernance économique et politique ;
- un enracinement plus évident de la culture civique ;
- l'alphabétisation de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, pour aider à leur insertion / réinsertion sociale ;
- la promotion des valeurs de base qui contribuent à la solidité et la stabilité de la société gabonaise ;
- l'émergence d'un état d'esprit favorisant le développement durable.

Le principal texte de référence est le Décret N°0571/PR/MCAEC du 23 novembre 2015 portant création et organisation de la Direction générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation.

ENJEUX

Les principaux enjeux de ce programme sont :

- l'adoption des points de repère éducatifs, civiques, culturels pour aider chacun à devenir encore plus autonome et responsable au sein de la collectivité ;
- la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance pour un développement durable ;
- l'appropriation de la culture du vivre ensemble pour la paix et la stabilité sociale.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif n°1: Parvenir, d'ici à 2017, à élaborer la stratégie nationale d'éducation civique et à mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

Objectif n°2: Parvenir d'ici à 2017 à la signature de 20 conventions de partenariat technique et/ou financier avec les autres départements ministériels, les organisations nationales et internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.

Objectif n°3 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'éducation à la citoyenneté pour l'adoption de comportements responsables (vie civique, éthique, santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...).

Objectif n°4 : Parvenir, d'ici à 2017, à alphabétiser 3000 personnes.

Objectif n°5 : Parvenir, d'ici à 2017, à 12 000 abonnés dans les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

Objectif n°6 : Parvenir, d'ici à 2017, à renforcer les capacités du personnel de l'administration du Programme.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : parvenir, d'ici à 2017, à élaborer la stratégie nationale d'éducation civique et à mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir élaboré trois (3) projets de texte sur la politique en matière d'éducation à la citoyenneté, d'alphabétisation et des CLAC ;
- Résultat annuel N°2 : avoir réalisé un atelier permettant de définir la stratégie nationale en matière d'éducation civique.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : trois (3) projets de textes ont été élaborés sur la politique en matière d'éducation à la citoyenneté, d'alphabétisation et des CLAC.
- Résultat annuel N°2 : aucun atelier permettant de définir la stratégie nationale en matière d'éducation à la citoyenneté, d'alphabétisation et des CLAC n'a été réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de projets de textes	%	NC	50	100	100	0		100
Taux d'avancement dans la réalisation d'un atelier	%	ND	50	100	35	- 65	65	100

Source : Cabinet du Directeur Général de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA).

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : les actions qui nous ont permis d'atteindre ce résultat sont : l'identification des partenaires (mairies), le recensement des textes réglementaires existants et l'élaboration des textes. Ces textes concernent l'alphabétisation, l'éducation à la citoyenneté et les CLAC.

Alphabétisation : l'arrêté portant création des centres d'alphabétisation ; l'arrêté fixant les conditions d'ouverture et de fermeture d'un centre d'alphabétisation privé et le règlement intérieur des centres d'alphabétisation sont élaborés et restent à valider.

Education à la citoyenneté : l'arrêté portant création des cellules d'éthique et d'éducation civique est élaboré et reste à valider ;

CLAC : les protocoles d'accord avec les municipalités ont été élaborés, adoptés et ventilés.

- **Résultat annuel 2** : l'atelier de définition de la stratégie nationale en matière d'éducation civique n'a pas eu lieu faute de moyen financier. Toutefois, des travaux préalables en vue de son organisation ont été effectués, dont un recensement de toutes les parties prenantes (5%), des textes législatifs et réglementaires déjà existants (5%) et l'exploitation d'études et enquêtes de tous les textes disponibles (25%). De même, d'autres travaux ont été amorcés pour un coût de **1 405 653 FCFA**. Ce qui équivaut à un taux d'avancement de 35%. La réalisation de l'atelier est programmée pour novembre 2017.

L'objectif analysé ici a été reformulé dans le PAP 2017 en ces termes : parvenir d'ici 2018 à élaborer la politique nationale du secteur Education Civique, Alphabétisation et Lecture publique.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : parvenir d'ici à 2017 à la signature de 20 conventions de partenariat technique et/ou financier avec les autres départements ministériels, les organisations nationales et internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : sept (7) nouveaux partenaires potentiels auront été identifiés ;
- Résultat annuel N°2 : quinze (15) conventions (appui pédagogique et humain) auront été signées.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun nouveau partenaire n'a été identifié ;
- Résultat annuel N°2 : aucune convention n'a été signée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de nouveaux partenaires potentiels identifiés	Nombre	ND	8	7	0	-7		20 (cumulés)
Nombre de conventions signées	Nombre	ND	0	15	0	-15		20 (cumulés)

Source des données : Cabinet du Directeur Général de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : les sept (7) nouveaux partenaires n'ont pas été identifiés, mais nous avons pu recenser et évaluer les besoins dans les différents domaines et mener des activités de plaidoyer. La principale difficulté était que le chef de file et ses contributeurs ont dû à un moment donné privilégier les activités permanentes au détriment des activités liées à l'objectif stratégique.

Résultat annuel 2 : aucune convention n'a été signée en 2016.

L'objectif n'a pas été reconduit en 2017 en raison des contraintes budgétaires.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Promouvoir, d'ici à 2017, l'éducation à la citoyenneté pour l'adoption de comportements responsables (vie civique, éthique, santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...).

Niveau de réalisation du résultat annuel

Rappel du résultat attendu

- Avoir mis en place des cellules d'éthique et d'éducation civique dans 08 établissements scolaires et secondaires de Libreville.

Résultat annuel atteint

- Aucune cellule d'éthique n'a été mise en place.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre d'établissements à sensibiliser	Nombre	ND	ND	8	0	- 8		

Source des données : Direction de l'Education à la Citoyenneté (DEC)

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Même si les cellules d'éthique n'ont pas été mises en place, quelques actions ont été réalisées à savoir :

- l'élaboration d'un projet de convention interministérielle entre le Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique et le Ministère de l'Education Nationale qui est en cours de validation ;
- l'élaboration d'un projet d'arrêté interministériel entre les départements cités ci-dessus ;
- l'identification des huit (08) établissements retenus ;
- la production, en collaboration avec Radio-Gabon, d'une émission radiophonique dénommée « La Minute du Civisme », soit deux (02) diffusions par jour du lundi au vendredi.

Les difficultés rencontrées sont :

- la lenteur administrative ;
- le manque de soutien financier ;
- les difficultés de déplacement ;
- l'insuffisance de matériel informatique.

L'objectif n'a pas été reconduit en 2017, cependant les actions de l'éducation à la citoyenneté se poursuivent.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Parvenir d'ici à 2017 à alphabétiser 3000 personnes .

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir identifié les zones et les besoins (en matière d'alphabétisation dans les domaines spécifiques) ;
- Résultat annuel N°2 : avoir procédé au renforcement des capacités des formateurs dans les domaines spécifiques (fonctionnel : coiffure, couture, maçonnerie, plomberie... ; traditionnel : lecture, écriture, calcul...);
- Résultat annuel N°3 : être parvenu à la mobilisation de tous les acteurs impliqués ;
- Résultat annuel N°4 : avoir réussi à alphabétiser 1000 personnes.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : l'identification des zones et des besoins en matière d'alphabétisation dans les domaines spécifiques a été réalisée ;
- Résultat annuel N°2 : le renforcement des capacités des formateurs dans les domaines spécifiques (Fonctionnel : coiffure, couture, maçonnerie, plomberie... ; Traditionnel : lecture, écriture, calcul...) a été réalisé ;
- Résultat annuel N°3 : la mobilisation de tous les acteurs impliqués a été réalisée ;
- Résultat annuel N°4 : 1026 personnes ont été alphabétisées.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'identification des besoins	%	ND	100	100	100	0		100
Taux d'avancement du plan de formation	%	ND	100	100	100	0		100
Taux d'avancement dans l'implication des acteurs	%	ND	100	50	100	+50		100
Nombre de personnes alphabétisées	Nombre	ND	1272	1000	1026	+26		3352

Source de données : Direction de l'Animation et de l'Alphabétisation (DAA)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : l'identification des zones et des besoins en matière d'alphabétisation a été faite depuis 2015 (cf RAP 2015 page 54).
- **Résultat annuel 2** : un atelier de renforcement des capacités réunissant un échantillon de 30 formateurs sur l'utilisation des référentiels de formation élaborés par l'équipe des encadreurs a eu lieu du 18 au 19 septembre 2016, au centre d'alphabétisation de Nkembo. Le coût de cet atelier financé entièrement par l'UNESCO est de **3 000 000 FCFA**.

D'autres séances de formation ont été organisées dans les centres d'alphabétisation pour un coût de **900 000 F CFA** financés par le budget du programme:

- Haut-Ogooué : **200 000 F CFA**;
- Nyanga : **100 000 F CFA**;
- Ogooué-Mindo : **100 000 F CFA**;
- Ogooué-Lolo : **100 000 F CFA**;
- Ogooué-Maritime : **200 000 F CFA**;
- Woleu-Ntem : **200 000 F CFA**.

- **Résultat annuel 3** : la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans l'alphabétisation est effective depuis 2015 (cf RAP 2015 page 54).
- **Résultat annuel 4** : 1026 personnes alphabétisées dans les centres d'alphabétisation grâce aux campagnes de sensibilisation de proximité.

L'objectif a été reformulé en 2017, l'accent ayant été mis sur la qualité des enseignements. Il est désormais libellé comme suit : « **Parvenir d'ici 2018 à élaborer les supports didactiques des centres d'alphabétisation** ».

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Parvenir d'ici à 2017 à 12 000 abonnés dans les centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC)

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir organisé cinq (05) campagnes d'information/sensibilisation des populations ;
- Résultat annuel N°2 : 100% d'abonnés auront fréquentés les CLAC ;
- Résultat annuel N°3 : être parvenu à intensifier les animations socioculturelles dans les CLAC.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 45 campagnes d'information/sensibilisation des populations ont été organisées ;
- Résultat annuel N°2 : 45% d'abonnés fréquentent les CLAC ;
- Résultat annuel N°3 : l'intensification des animations socioculturelles attendue dans les CLAC n'a pas été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Prévion PAP	2016 cible	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévion)	Cible à l'échéance pluriannuelle (2017)
Nombre de campagnes d'information/sensibilisation des populations menées	nombre	ND	5	5	45	+40	10
Taux de fréquentation du nombre d'abonnés	%	ND	100	100	45	- 55	100
Nombre d'animations socioculturelles réalisées	nombre	ND	100	600	244	- 356	1 800cumulés

Source des données : Coordonnateur du réseau CLAC.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : au lieu de 05 campagnes d'information/sensibilisation des populations, les CLAC en ont organisé 45 grâce à la contribution financière des collectivités locales et de l'OIF.
- **Résultat annuel 2** : le taux de fréquentation des abonnés n'a été que de 45% pour plusieurs raisons :
 - la déperdition drastique des livres dans les CLAC, notamment à Oyem, Lastoursville et Ntoun ;
 - l'occupation des salles abritant certains CLAC pour l'affichage des listes électorales et pour les opérations de vote durant la période électorale (juillet et août 2016) ;
 - les troubles post-électorales qui ont entraîné la fermeture temporaire de certains CLAC pour des raisons de sécurité ;
 - le conflit de compétence dans l'occupation des salles entre les municipalités et les CLAC.
- **Résultat annuel 3** : les animations socioculturelles n'ont pas été intensifiées pour les raisons évoquées ci-dessus. Toutefois, des activités ont été organisées dans les CLAC avec l'appui des partenaires locaux (collectivités locales) et extérieurs (OIF) notamment :
 - l'organisation de douze (12) concours dont 02 concours d'orthographe pour la Journée Internationale de la Francophonie (Makokou et Oyem) ; 03 concours de lecture (Oyem, Lastoursville et Bitam), 01 concours de dessin à Lastoursville, 04 concours des jeux de scrabble à Bitam, des jeux de pétanque et de Kapla à Lambaréné, jeu de damier à Lastoursville et 01 concours de danse à Mouila et les concours du meilleur CLAC du Gabon à Okondja ;
 - les journées portes ouvertes et les visites commentées à Okondja ;
 - l'organisation de 03 émissions radios : 01 à Okondja avec la radio locale communautaire et 02 lors des cérémonies de remise des livres et du concours d'orthographe à Makokou ;
 - l'organisation de 25 projections vidéo : 02 à Okondja sur le fonctionnement des CLAC, 15 à Tchibanga, 4 à Oyem, 03 à Bitam et 01 à Lambaréné ;
 - le suivi-évaluation des activités du réseau CLAC: 04 tournées dans les CLAC de Lambaréné, Makokou, Mouila, Okondja et Tchibanga.

L'objectif n'a pas été reconduit en 2017 mais les activités visant à intensifier les animations socioculturelles et à atteindre 100% de fréquentation des abonnés dans les CLAC se poursuivent.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6 : Parvenir d'ici à 2017 à renforcer les capacités du personnel de l'administration du programme.

Niveau de réalisation du résultat annuel

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : des sessions de formation interne en informatique, recherche documentaire, en éducation à la citoyenneté, en andragogie (psychologie des adultes), en management de l'administration publique auront été organisées.

Résultat annuel atteint

- Résultat annuel : une (1) session de formation a été organisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle(2017)
Taux d'élaboration du plan de formation	%	100	100	100	100	0	100	100
Nombre de sessions de formation interne.	Nombre de sessions	N/C	4	4	1	-3	8	8

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Une seule session de formation en faveur de l'administration du programme a eu lieu, il s'agit d'une formation en informatique. Les autres sessions de formation prévues n'ont pas pu être organisées faute de financement car nécessitant une expertise extérieure.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, l'objectif n'a pas été reconduit en 2017.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
6.297.1:Alphabétisation	361 862 997	21 623 362	340 239 635	361 862 997	21 623 362	340 239 635
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	345 122 000	17 794 500	327 327 500	345 122 000	17 794 500	327 327 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	14 490 997	3 828 862	10 662 135	14 490 997	3 828 862	10 662 135
Titre 4 Dépenses de transfert	2 250 000	0	2 250 000	2 250 000	0	2 250 000
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.297.2:Mobilisation sociale	46 371 298	36 140 515	10 230 783	46 371 298	36 140 515	10 230 783
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	25 994 000	23 802 000	2 192 000	25 994 000	23 802 000	2 192 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	20 377 298	12 338 515	8 038 783	20 377 298	12 338 515	8 038 783
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.297: Education populaire	408 234 295	57 763 877	350 470 418	408 234 295	57 763 877	350 470 418
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	371 116 000	41 596 500	329 519 500	371 116 000	41 596 500	329 519 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	34 868 295	16 167 377	18 700 918	34 868 295	16 167 377	18 700 918
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	0	2 250 000	2 250 000	0	2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **408 234 295 FCFA** dans la loi de finances 2016, le budget du programme « Education Populaire » a été exécuté à hauteur **57 763 877 FCFA**, soit un taux d'exécution de **14,1%**. L'exécution des crédits du programme nets de la réserve obligatoire fait ressortir un taux d'exécution de **14,2%**.

L'explication des écarts par titre se décline de la manière suivante :

- Titre 2 : l'écart observé est lié à la gestion centralisée de la solde permanente au Ministère en charge du Budget ;
- Titre 3 : l'écart de **18 700 918 FCFA** se justifie, d'une part, par la non levée de la réserve obligatoire et la décision de régulation budgétaire prise par le Gouvernement afin de tenir compte du niveau de la trésorerie de l'Etat et, d'autre part, le retard accusé dans le traitement des dossiers de dépenses ;
- Titre 4 : la dotation budgétaire n'a pas été exécutée en raison de la méconnaissance des procédures d'exécution des cotisations internationales.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Il n'y a pas eu de mouvements de fongibilité ni de virement de crédits dans le programme « Education Populaire ».

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Programme 6.297 Education Populaire	Titre 2	+ 150 000	+ 150 000
Programme 6.297 Education Populaire	Programme 14.521 Gestion des Dépenses Publiques et Contrôle des Ressources	Titre 2	- 327 869 500	- 323 352 000
Programme 6.297 Education Populaire	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles	Titre 2	-1 800 000	-1 800 000
Total des Transferts			- 329 519 500	- 329 519 500
dont Titre 2			- 329 519 500	- 329 519 500
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			0	0
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le programme « Education Populaire » a transféré **329 519 500 FCFA** aux programmes « Gestion des Dépenses Publiques et Contrôle des Ressources » et « Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisibles » pour la couverture de la solde permanente et le réajustement des crédits de la main d'œuvre non permanente.

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme « Education Populaire » ont été proposés en annulation.

Reports

Le programme « Education Populaire » n'a pas effectué de report de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	43	80	80	3	0	-3	77
Permanents	36	60	60	-3	0	-3	57
Non permanents	7	20	20	0	0	0	20
Agents de catégorie B	93	99	99	0	0	0	99
Permanents	63	69	69	0	0	0	69
Non permanents	30	30	30	0	0	0	30
Agents de catégorie C	6	6	6	0	0	0	6
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	6	6	6	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	99	185	185	3	0	-3	182
Main d'œuvre non permanente	36	36	36	-2	0	-2	34
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	193	221	221	0	0	-5	216

Sources : DGECA et DCRH.

Explication des évolutions

Le programme « Education Populaire » a enregistré cinq (5) départs en 2016. Il s'agit de quatre (4) agents de catégorie A affectés ailleurs et de deux (2) agents MONP admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le Programme « Education Populaire » n'a pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	371 116 000	371 116 000	41 596 500	41 596 500	329 519 500	329 519 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	371 116 000	371 116 000	41 596 500	41 596 500	329 519 500	329 519 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le niveau d'exécution (**41 596 500 F CFA**) du titre 2 présenté dans le tableau correspond à la main d'œuvre non permanente (MONP), la solde permanente étant en gestion centralisée au Ministère en charge du Budget.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 1 : Alphabétisation	14 490 997	14 490 997	3 828 862	3 828 862	10 662 135	10 662 135
Tenue à jour de fichiers et production de statistiques.	425 000	425 000	0	0	425 000	425 000
Recherche de sponsors.	250 000	250 000	0	0	250 000	250 000
Conception et validation de méthodologies.	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
Animation CONEP.	350 000	350 000	0	0	350 000	350 000
Management et encadrement technique des services déconcentrés.	509 200	509 200	0	0	509 200	509 200
Actions d'alphabétisation.	2 000 000	2 000 000	900 000	900 000	1 100 000	1 100 000
Animation des CLAC.	1 200 000	1 200 000	100 000	100 000	1 100 000	1 100 000
Secrétariat et gestion administrative.	3 104 550	3 104 550	1 423 209	1 423 209	1 681 341	1 659 278
Elaboration du document stratégique en matière d'Education Civique et d'Alphabétisation (objectif 1).	4 397 247	4 397 247	1405653	1405653	2 991 594	2 991 594
Renforcement des capacités du personnel de l'administration du programme (objectif 6).	105 000	105 000	0	0	105 000	105 000
Journée Internationale de l'Alphabétisation.	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000
AC TION 2 : Mobilisation sociale.	20 377 298	20 377 298	12 338 515	12 338 515	8 038 783	8 038 783
Tenue à jour de fichiers et production de statistiques.	225 000	225 000	0	0	225 000	225 000
Recherche de sponsors.	250 000	250 000	0	0	250 000	250 000
Conception et validation de méthodologies.	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
Montage et conduite d'opération de mobilisation sociale.	4 125 450	4 125 450	643 369	643 369	3 482 081	3 482 081
Management et encadrement technique des services déconcentrés.	440 800	440 800	0	0	440 800	440 800
Secrétariat et gestion administrative.	2 380 000	2 380 000	1 677 513	1 677 513	702 487	702 487
Animation CONEP.	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
Pavoisement des entités administratives du Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique.	490 000	490 000	0	0	490 000	490 000

Promotion de l'éducation à la citoyenneté (objectif 3).	300 000	300 000	0	0	300 000	300 000
Renforcement des capacités du personnel de l'administration du programme (objectif 6).	105 000	105 000	0	0	105 000	105 000
Journée Nationale du Drapeau.	10 017 633	10 017 633	10 017 633	10 017 633	0	0
réserve obligatoire.	1 743 415	1 743 415	0	0	1 743 415	1 743 415
Total des crédits de titre 3	34 868 295	34 868 295	16 167 377	16 167 377	18 700 918	18 700 918

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

L'exécution du titre 3 se décline ainsi qu'il suit :

Action1 Alphabétisation : 3 828 862 F CFA exécutés pour les activités ci-dessous définies :

- secrétariat et gestion administrative : **1 423 209 F CFA** dans le cadre du fonctionnement courant de la Direction Générale de l'Education Civique et de l'Alphabétisation (DGECA) ;
- actions d'alphabétisation : **900 000 F CFA** en lien avec l'objectif 4 (**Parvenir d'ici 2017 à alphabétiser 3 000 personnes**). Ces actions concernent aussi bien l'alphabétisation proprement dite que les sensibilisations des apprenants au titre de l'alphabétisation conscientisant sur divers sujets ;
- animation des CLAC : **100 000 F CFA** notamment à Ntoun dans le cadre de l'atteinte de l'objectif 5 (**Parvenir d'ici 2017 à 12 000 abonnés dans les CLAC**);
- élaboration du document stratégique en matière d'Éducation Civique et d'Alphabétisation en vue de l'atteinte de l'objectif 1 (**parvenir, d'ici 2017, à élaborer la stratégie nationale d'éducation civique et à mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires**) : **1 405 653 F CFA**.

Action 2 Mobilisation sociale : 12 338 515 F CFA exécutés pour les activités suivantes :

- organisation de la Journée Nationale du Drapeau édition 2016 : **10 017 633 F CFA** pour plusieurs activités parmi lesquelles, la confection des drapeaux (**2 725 000 F CFA**), la communication de masse : (**1 500 000 F CFA**), la mobilisation des populations et des auxiliaires de commandement : **2 600 000 F CFA**. Cette activité rentre dans le cadre des activités permanentes de la (DGECA) ;
- montage et conduite d'opérations de mobilisation sociale : **643 369 F CFA** pour la sensibilisation des populations dans le cadre des activités permanentes du programme.
- secrétariat et gestion administrative pour le fonctionnement courant des services : **1 677 513 F CFA**.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
ACTION 1 : Alphabétisation	2 250 000	2 250 000	0	0	2 250 000	2 250 000
Transfert CREEA	2 250 000	2 250 000	0	0	2 250 000	2 250 000
Total des crédits de titre 4	2 250 000	2 250 000	0	0	2 250 000	2 250 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le titre 4 (transfert) concerne les cotisations internationales dont le bénéficiaire est le Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique (CREEA). Les crédits prévus à cet effet n'ont pas été engagés en raison de la méconnaissance des procédures d'exécution de ce type de dépenses.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Programme "Education Populaire" n'a pas bénéficié pas du titre 5 en 2016.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le Programme "Education Populaire" n'a pas d'opérateur.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » concourt de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions supports du ministère. La particularité de ce programme est qu'il met à la disposition des autres programmes « Culture » et « Education Populaire » l'expertise et des compétences dans les domaines ci-après : juridique, communication, systèmes d'informations, patrimoine mobilier et immobilier, ressources humaines et financières.

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère. Les services concernés par la mise en œuvre du programme sont : le Cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services, le Cabinet du Secrétaire Général, la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale du Personnel, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction des Services Provinciaux, la Direction Centrale des Systèmes d'Informations, le service du courrier, de la documentation et des archives.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le Programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » comprend deux actions : Pilotage de la stratégie ministérielle et Coordination administrative.

1- Le Pilotage de la stratégie ministérielle recouvre :

- Le contrôle et le suivi de la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère ;
- La mise à jour des manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère ;
- La centralisation de l'information juridique relative aux domaines de compétences du Ministère.

2- Le Coordination administrative comprend :

- la coordination des politiques culturelles et d'éducation civique, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- la coordination des politiques en matière de gestion des ressources humaines ;
- la coordination des politiques en matière de gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine ;
- la coordination de la gestion des systèmes d'information, de télécommunication et de bureautique ;
- la coordination de la communication au sein du Ministère ;
- la coordination de la gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère ;
- la coordination en matière de coopération culturelle internationale.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » a pour finalité de porter les actions des entités administratives et techniques du Ministère. Il assure :

- l'organisation de séances de travail avec les acteurs du programme ;
- la production de supports (tableau de bord, reporting papier ou informatisé, etc.);
- le renforcement des capacités des acteurs du programme (contrôle de gestion, conduite de projet, démarche qualité et gestion par objectif...).

ENJEUX

- Enjeu 1 : assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : développer la performance globale à travers la modernisation de l'administration du Ministère.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Objectif N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la Mission et élaborer le manuel de procédures de contrôle des activités de la mission d'ici à 2017.

Objectif N°2 : Parvenir, d'ici à 2017, à l'amélioration de la gouvernance en matière de Ressources Humaines.

Objectif N°3 : mettre en place le système d'information (SI) de la Mission d'ici à 2018.

Objectif N°4 : capitaliser la coopération culturelle d'ici à 2017.

Objectif N°5 : parvenir d'ici à 2018 à améliorer la coordination et l'efficacité des activités des services déconcentrés.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

En 2017, le volet culture de l'ancien ministère de la culture et de l'éducation populaire étant désormais rattaché au ministère en charge de l'économie numérique et de la communication, le programme pilotage et soutien a fondu dans celui du nouveau ministère.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la mission, et élaborer le manuel de procédures de contrôle des activités de la mission d'ici à 2017.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : le nouveau texte organique de la mission aura été élaboré ;
- Résultat annuel N°2 : la coordination de l'élaboration de deux (2) projets de loi portant statut de l'artiste, ainsi que sur le fonds d'aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles aura été assurée ;
- Résultat annuel N°3 : la coordination de l'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (programmes Culture et Education populaire) aura été assurée ;
- Résultat annuel N°4 : avoir assuré la coordination de l'élaboration des manuels de procédures sectorielles ;
- Résultat annuel N°5 : avoir élaboré le manuel de procédures de la mission.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : le nouveau texte organique de la mission a été élaboré et promulgué ;
- Résultat annuel 2 : la coordination de l'élaboration de deux (2) textes réglementaires a été réalisée ;
- Résultat annuel 3 : la coordination de l'élaboration de trois (3) textes réglementaires a été réalisée ;
- Résultat annuel 4 : la coordination de l'élaboration des manuels de procédures sectorielles n'a pas été faite ;
- Résultat annuel 5 : le manuel de procédures de la mission n'a pas été élaboré.

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes organiques de la mission élaborés	nombre	ND	1	1	1	0	NA	NA
Nombre de projets de loi élaborés	nombre	ND	0	2	0	-2	NA	NA
Nombre de textes réglementaires élaborés	nombre	ND	3	4	3	-1	NA	NA
Pourcentage de textes et projets de loi élaborés	%	ND	0	100	57,1	42,9	NA	NA
Nombre de manuels de procédures de la mission élaborés	nombre	ND	0	1	0	-1	NA	NA

Source de données : Cabinet du Ministre – Inspection Générale des Services

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : le nouveau texte organique du ministère est promulgué.

Résultat annuel 2 : parmi les deux textes de lois à élaborer, le texte sur le statut des artistes avait été rédigé en 2016 et transmis au Parlement pour examen. Cependant, plusieurs confédérations des artistes ont dénoncé leur non prise en compte. A cet effet, le Chef de la mission a demandé le retrait dudit texte du circuit d'adoption pour un réexamen par toutes les parties prenantes.

Résultat annuel 3 : sur la base du résultat annuel 1, les textes réglementaires de trois nouvelles directions générales ont été élaborés. L'écart entre les prévisions et les réalisations se justifie par la fusion de la Direction Générale des Arts et de la Direction Générale des Industries Culturelles.

Résultat annuel 4 : la coordination de l'élaboration des manuels de procédures sectorielles n'a pas été assurée en raison du manque d'outils de travail.

Résultat annuel 5 : l'atteinte de ce résultat était conditionnée par le résultat annuel 4.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Parvenir, d'ici 2017, à l'amélioration de la gouvernance en matière de Ressources Humaines.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : le recensement physique du personnel aura été effectué de manière exhaustive;
- Résultat annuel N°2 : avoir mis en place un fichier du personnel plus opérationnel (avec dossiers physiques et fiches de poste)
- Résultat annuel N°3 : avoir organisé au moins une session (séminaire, colloque...) en matière de renforcements des capacités ;
- Résultat annuel N°4 : avoir effectué un redéploiement plus adapté du personnel, en fonction des métiers et compétences du Ministère.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le recensement physique du personnel est effectif ;
- Résultat annuel N°2 : le fichier du personnel a été mis en place ;
- Résultat annuel N°3 : aucune session de renforcement de capacités n'a été réalisée;
- Résultat annuel N°4 : le redéploiement du personnel n'a pas été effectué.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents recensés	nombre	ND	978	200	200	0	NA	NA
Nombre de dossiers physiques constitués	nombre	ND	849	200	50	-150	NA	NA
Nombre de fiches de poste élaborés	nombre	ND	0	100	0	-100	NA	NA
Nombre de sessions de formation organisées	nombre	ND	1	1	0	-1	NA	NA

Source de données : Direction Centrale des Ressources Humaines

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : le recensement de 200 agents prévu a été effectué toutes catégories confondues. Ce résultat a pu être obtenu par la mise en place d'une meilleure répartition des tâches au sein de la Direction Centrale des Ressources Humaines.
- **Résultat annuel 2** : après la conception du fichier du personnel, un système de tri des dossiers a permis de déceler 50 dossiers complets et 150 dossiers à compléter. Le dossier de dépense relatif à cette activité évaluée à **1 466 150 FCFA** est en entente de paiement. La difficulté principale a été la réactivité tardive de reporting des agents identifiés, mais aussi:
 - le cas d'agents recrutés à la Culture mais exerçant dans d'autres départements ministériels ;
 - l'identification physique des agents des services déconcentrés ;
 - l'insuffisance des fournitures.
- **Résultat annuel 3** : aucune session de renforcement de capacités prévue n'a pas été organisée du fait de l'insuffisance des crédits.
- **Résultat annuel 4** : le redéploiement du personnel n'a pas été effectué en raison du non fonctionnement des nouvelles entités administratives conformément au nouveau texte organique du ministère.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Mettre en place le système d'Information (SI) de la Mission d'ici 2018.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N° 1 : quatre (4) cahiers de charges auront été élaborés ;
- Résultat annuel N° 2 : avoir rédigé le rapport détaillé du portefeuille de projets (applications métier, réseaux, processus d'information...).

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N° 1 : un (1) cahier de charge sur quatre (4) a été élaboré ;
- Résultat annuel N° 2 : le rapport détaillé du portefeuille de projets (applications métier, réseaux, processus D'information...) n'a pas été élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévision)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de cahiers de charge réalisés par entité administrative	nombre	ND	0	4	1	-3	NA	NA
Nombre de Rapports détaillés du portefeuille de projets par entité administrative	Nombre	ND	ND	1	0	-1	NA	NA

Source de données : DCSI

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel 1** : le cahier de charge du logiciel de Gestion du Patrimoine Culturel a été réalisé sur la base de l'analyse diagnostic de l'existant du système d'information du Ministère élaboré en 2015. Cette activité traduit un taux d'avancement de 40% du plan d'action de l'objectif.

En ce qui concerne le cahier de charge du logiciel de gestion des ressources humaines du Ministère en charge de la culture, seule la fiche d'information a été élaborée et renseignée. Cette activité exprime un taux d'avancement de 5% du plan d'action de l'objectif.

Pour les autres cahiers de charges, aucune activité n'a été réalisée. La principale difficulté rencontrée est le non aboutissement de l'appel d'offres **N°001/AOO/MCAEC(PS)/2016 du 30 juin 2016** relatif à l'achat des fournitures.

- **Résultat annuel 2** : aucun rapport détaillé du portefeuille de projets n'a été produit car, ce dernier dépend de l'élaboration de la totalité des cahiers de charge.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Capitaliser la coopération culturelle d'ici 2017.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N° 1 : les accords culturels existants auront été identifiés ;
- Résultat annuel N° 2 : être parvenu à mettre en œuvre tous les partenariats de coopération culturelle ;
- Résultat annuel N° 3 : être parvenu à améliorer la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé ;
- Résultat annuel N° 4 : avoir amélioré la communication interne et externe.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N° 1 : six (6) accords culturels ont été identifiés ;
- Résultat annuel N° 2 : aucun partenariat de coopération culturelle n'a été mis en œuvre ;
- Résultat annuel N° 3 : l'état de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé n'a pas évolué ;
- Résultat annuel N° 4 : la communication interne et externe n'a pas été améliorée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'accords de coopération culturelle identifiés	nombre	ND	32	10	6	-4	NA	NA
Taux de réalisation de l'état de mise en œuvre de la coopération culturelle	%	ND	52,6	15	0	-15	NA	NA
Taux d'amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé	%	ND	54	25	0	-25	NA	NA
Taux d'amélioration de la communication interne et externe	%	ND	45	25	0	-25	NA	NA

Source de données : Direction de la Coopération Culturelle et Artistique

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Le résultat annuel 1** : six (6) accords de coopération culturelle sur les dix (10) prévus ont été identifiés (Maroc, Sénégal, Corée du Sud, Turquie, Cote d'Ivoire et Guinée Equatoriale). Durant l'année 2016, des échanges et séances de travail ont été effectifs pour la conception des accords ci-dessus indiqués. L'atteinte de ce résultat a coûté **330 400 FCFA**.
- **Le résultat annuel 2** : les partenariats de coopération culturelle n'ont pas été mis en œuvre faute de signature de protocole d'exécution. Toutefois, des travaux préalables ont été effectués.
- **Le résultat annuel 3** : durant l'année 2016, aucun protocole d'accord de coopération n'a été relancé par le réseau de nos partenaires publics et privés. La conjoncture économique a ralenti les projets initiés en 2015, notamment le projet ARPIC /GABON /OIF sur l'appui aux industries culturelles.
- **Le résultat annuel 4** : la communication interne et externe n'a pas été améliorée faute de moyens financiers.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 : Parvenir d'ici 2018 à améliorer la coordination et l'efficacité des activités des services déconcentrés.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Avoir fait l'état des lieux des services déconcentrés (activités, personnels, locaux et équipements, etc.).

Résultat annuel atteint

- Un état des lieux des services déconcentrés a été réalisé (activités, personnels, locaux et équipements, etc.).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévission PAP	2016 Réalisé	Ecart 2016 (Réalisé - Prévission)	2017 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de rapports sur L'état des lieux des services déconcentrés reçus	nombre	ND	1	1	1	0	NA	NA

Explication du niveau d'atteinte du résultat

Le résultat annuel a été atteint. En effet, tous les services provinciaux ont régulièrement transmis leurs rapports. Ce qui a permis la rédaction du rapport sur l'état des lieux des services déconcentrés.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2016 (a)	AE consommées en 2016 (b)	Ecart (a)-(b)	CP ouverts en LF pour 2016 (c)	CP consommés en 2016 (d)	Ecart (c)-(d)
6.304.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	34 429 760	11 989 195	22 440 565	34 429 760	11 989 195	22 440 565
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	15 108 000	6 492 500	8 615 500	15 108 000	6 492 500	8 615 500
Titre 3 Dépenses de biens et services	19 321 760	5 496 695	13 825 065	19 321 760	5 496 695	13 825 065
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.304.2: Coordination administrative	42 993 841	20 016 550	22 977 291	42 993 841	20 016 550	22 977 291
Titre 1 Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2 Dépenses de personnel	17 448 000	14 520 000	2 928 000	17 448 000	14 520 000	2 928 000
Titre 3 Dépenses de biens et services	25 545 841	5 496 550	20 049 291	25 545 841	5 496 550	20 049 291
Titre 4 Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5 Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6 Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
6.304: Pilotage et Soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire	77 423 601	32 005 745	45 417 856	77 423 601	32 005 745	45 417 856
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	32 556 000	21 012 500	11 543 500	32 556 000	21 012 500	11 543 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	44 867 601	10 993 245	33 874 356	44 867 601	10 993 245	33 874 356
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **77 423 601 CFA** dans la loi de finances 2016, le budget du programme pilotage et soutien a été exécuté à hauteur de **32 005 745 F CFA**, soit un écart de **45 417 856 F CFA**. Le taux d'exécution ressort à **41,3%** du montant autorisé.

- Titre 2-dépenses de personnel : sur un montant de **32 556 000 F CFA** inscrit, **21 012 500 F CFA** ont été exécutés, soit un écart de **11 543 500 F CFA** qui s'explique par des ajustements des crédits de la main d'œuvre non permanente (MONP).
- Titre 3-dépenses de biens et services : un montant de **10 993 250 F CFA** a été consommé sur le montant total inscrit, soit un taux d'exécution de **24,5 %**. Ce faible niveau d'exécution se justifie principalement par les mesures de régulation budgétaire décidées par le Gouvernement en plus de la réserve obligatoire ; et dans une moindre mesure par le non aboutissement de l'appel d'offre N°001/AOO/MCAEC(PS)/2016 du 30 juin 2016.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Il n'y a eu, dans le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire », aucune opération de fongibilité.

Virements

Aucun virement n'a été ni effectué, ni reçu par le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire ».

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 6.304:Pilotage et Soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire	Programme 23.780 Dotation pour Dépenses Accidentelles et Imprévisible	Titre 2	-11 543 500	-11 543 500
Total des Transferts			-11 543 500	-11 543 500
dont Titre 2			-11 543 500	-11 543 500
dont Titre 3			-	-
dont Titre 4			-	-
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Les seuls transferts de crédits intervenus dans le programme_« Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » concernent le titre 2-dépenses de personnel dans le cadre des ajustements de la main d'œuvre non permanente (MONP).

Annulations

Les crédits disponibles dans le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » ont été proposés en annulation.

Reports

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » n'a pas effectué de reports de crédits.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 31 décembre 2015	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2016	Mouvements d'effectifs en 2016			Effectifs au 31.12. 2016
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	30	30	30	9	0	9	21
Agents de catégorie A	49	49	59	0	0	0	59
Permanents	49	49	59	0	0	0	59
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	60	60	67	0	0	0	67
Permanents	60	60	67	0	0	0	67
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	10	10	5	0	0	0	5
Permanents	10	10	5	0	0	0	5
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	119	119	131	0	0	0	131
Main d'œuvre non permanente	18	18	23	4	0	4	19
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	167	167	184	13	0	13	171

Explication des évolutions :

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » a connu une diminution d'effectif de 13 agents dont 9 en hors catégorie et 04 en main d'œuvre non permanente.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Il n'y a aucun opérateur rattaché au programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire ».

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
Masse salariale des emplois de l'administration	32 556 000	32 556 000	21 012 500	21 012 500	11 543 500	11 543 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	32 556 000	32 556 000	21 012 500	21 012 500	11 543 500	11 543 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 répertoriés dans le tableau ne concernent que la main d'œuvre non permanente.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE (a)	CP (b)	AE (c)	CP (d)	AE (a)-(c)	CP (b)-(d)
AC TION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	19 321 760	19 321 760	5 496 695	5 496 695	13 825 065	13 825 065
orientation de la politique du ministère	15 321 760	15 321 760	5 496 695	5 496 695	9 825 065	9 825 065
Elaboration du manuel de procédures des services de la mission	4 000 000	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000
AC TION 2 : Coordination administrative	25 545 841	25 545 841	5 496 550	5 996 550	20 049 291	20 049 291
Coordination des activités des services	13 295 806	13 295 806	3 700 000	3 700 000	9 595 806	9 595 806
Identification des accords de coopération culturelle	3 750 000	3 750 000	330 400	330 400	3 419 600	3 419 600
Mise en place d'un fichier de gestion des ressources humaines	3 750 000	3 750 000	1 466 150	1 466 150	2 283 850	2 283 850
Etude de mise en œuvre des systèmes d'informations	3 750 000	3 750 000	0	0	3 750 000	3 750 000
Etat des lieux des services déconcentrés	1 000 035	1 000 035	0	0	1 000 035	1 000 035
Total des crédits de titre 3	44 867 600	44 867 600	10 993 245	10 993 245	33 874 355	33 874 355

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Globalement l'exécution du titre 3 s'élève à **10 993 250 F CFA** sur les **44 867 601 F CFA** inscrits. Dans ce contexte, seules les activités ne nécessitant pas de gros moyens financiers ont été réalisées.

Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle :

Cette action dont l'activité principale est l'orientation de la politique du Ministère a coûté **5 996 695 F CFA**.

Action 2 : Coordination administrative

L'action Coordination administrative a été marquée par la réalisation des activités suivantes :

- coordination des activités des services : **3 200 000 F CFA** ;
- mise en place d'un fichier de gestion des ressources humaines : **1 466 150 F CFA** dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n°2 " *Parvenir, d'ici à 2017, à l'amélioration de la gouvernance en matière de Ressources Humaines*" ;

- identification des accords de coopération culturelle : **330 400 F CFA** en lien avec le résultat annuel n°1 de l'objectif n°4 "**Capitaliser la coopération culturelle d'ici 2017**" ;

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » n'a pas bénéficié de crédits de transferts en 2016.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques de la culture et de l'éducation populaire » n'a pas bénéficié de crédits d'investissement en 2016.

